

Nouveaux statuts SAV : Comment ça fonctionne ?

Posted on juin 30, 2026 by Benoit

Nous avons récemment ajouté une nouvelle fonctionnalité dans le cadre du SAV (Service Après-Vente) pour vous permettre de mieux gérer les statuts des observations liées au suivi des réserves.

Désormais, vous pouvez facilement savoir si un quitus a été signé, refusé par l'acquéreur, ou si une observation a été résolue.

Voici les nouveaux statuts que vous pouvez rencontrer :

- **Quitus signé** : Lorsque l'acquéreur a validé et signé le quitus.
- **Quitus refusé** : Lorsque l'acquéreur a refusé le quitus.
- **Intervention faite côté acquéreur** : Ce statut est attribué lorsque l'observation est considérée comme résolue, côté chantier, après qu'une action ait été effectuée pour résoudre le problème signalé par l'acquéreur.

Comment ça marche ?

Lorsque vous suivez les observations dans le cadre du SAV, chaque réserve peut désormais afficher l'un de ces statuts. Cela vous permet de savoir instantanément si l'acquéreur a validé ou refusé la résolution d'une réserve, ou si l'intervention nécessaire a été effectuée.

En fonction de votre rôle dans le projet, vous aurez la possibilité de gérer ces statuts facilement. Différents rôles peuvent intervenir pour assurer le suivi des réserves, comme **Collaborateur**, **Responsable SAV**, etc.

Cette nouvelle fonctionnalité vous permet de mieux suivre l'état des observations

et de savoir exactement où en est chaque réserve.